

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 décembre 2021

N° 355/12/2021 : EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 23 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} Vice- Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 décembre 2021.

Présents Titulaires : 41

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Clarisse HEULLAND à Annie GUILLOT, Philippe BECADE à Jean Pierre FOISSAC, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Mathieu ALBERT à Bernard PAILLARES,

Absent Excusé: 1

Monsieur Hervé CAMINEL

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n° 82 du Conseil Communautaire du 8 Avril 2021 portant adoption du Budget Primitif Principal 2021.

Vu la délibération n° 195 du Conseil Communautaire du 5 Juillet 2021 portant adoption du Budget Supplémentaire Principal 2021.

Vu la délibération n° 330 du Conseil Communautaire du 13 Décembre 2021 portant adoption de la Décision Modificative n°2 principal 2021.

La Décision Modificative n°3 (DM2) est un document d'ajustement budgétaire du Budget 2021.

Cette DM retrace seulement des mouvements concernant la section d'investissement. Elle est nécessaire pour prendre en compte au niveau budgétaire le décalage sur l'exercice 2022 d'une recette de cession de terrain sur la ZAC Bas-Pays prévue initialement courant décembre 2021.

En conséquence, les inscriptions en dépenses sont :

- **Au chapitre 27** (autres immobilisations financières) :
 - Un complément d'avance de trésorerie au budget annexe ZAC Bas-Pays de 475 832.08 €.

Les inscriptions en recettes sont :

- **Au chapitre 13** (subventions d'investissement) :
 - Un abondement de 1 257 847.50€ au titre du total des subventions d'investissement obtenues par la collectivité et notifiées par arrêtés au titre de la rénovation du pont vieux.
- **Au chapitre 27** (autres immobilisations financières) :
 - La suppression de l'inscription budgétaire de la Décision Modificative n°2 relative au remboursement au budget principal par le budget annexe ZAC Bas-Pays de 782 015,42 € d'avances de trésorerie versées par le budget principal sur les exercices antérieurs,

Ainsi, le présent projet de DM n°3 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL GMCA 2021

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES	
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition
FONCTIONNEMENT	REEL	Total Dépenses Réelles Fonctionnement	0,00	Total Recettes Réelles Fonctionnement	0,00
	ORDRE	Total Dépenses Ordre Fonctionnement	0,00	Total Recettes Ordre Fonctionnement	0,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	475 832,08	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 257 847,50
					27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-782 015,42
		Total Dépenses Réelles Investissement		475 832,08	Total Recettes Réelles Investissement		475 832,08
	ORDRE	Total Dépenses Ordre Investissement		0,00	Total Recettes Ordre Investissement		0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		475 832,08	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		475 832,08	

TOTAL DEPENSES	475 832,08	TOTAL RECETTES	475 832,08
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le budget 2021 du budget Principal s'établit donc ainsi (les sommes étant équilibrées en dépenses et recettes) :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision Modificative n°2	Décision Modificative n°3	TOTAL
Investissement	40 630 499,00	8 602 681,51	797 908,18	475 832,08	50 506 920,77
Fonctionnement	59 786 714,00	457 232,00	302 233,76	0,00	60 546 179,76
TOTAL	100 417 213,00	9 059 913,51	1 100 141,94	475 832,08	110 577 268,45

Considérant que la Décision Modificative n°3 au Budget Principal 2021, dans sa version réglementaire et détaillée, a été jointe à la présente, et adressée à tous les conseillers communautaires avec la convocation à la séance.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative n°3 au Budget Principal 2021, telle que présentée ci-dessus.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le

24 DEC. 2021

De sa publication et/ou affichage le

24 DEC. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 décembre 2021

La Présidente,
Briditte BAREGES



